



CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2022

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le 27 septembre 2022, à 20h00, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Philippe BUCHET, Géraldine PERRIN, Luc MONTARLOT, Noémie SARNIN, Alain JOLIVIET, Sébastien CHRISTOPHE Nicole CHAVANON, Marcel Edmond PAYEN, Paul MEUNIER, Jean-Yves LARUE, Marjorie GIVRE

Excusés : Emilie PEYRARD (donne pouvoir à Jérôme Viodrin) ; Sophie REBERGUE ; Jérôme BOYER

Secrétaire de séance : Géraldine PERRIN

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve le CR du 15 juin.

➤ **Ajout de points à l'ordre du jour**

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- Remboursement des frais de déplacement bénévoles bibliothèque

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cet ajout à l'ordre du jour.

Intervention Axa (mutuelle administré)

M. Cédric BLASSI Conseiller AXA, nous fait une présentation de l'offre de mutuelle pour les administrés de la commune. Cette mutuelle est à destination des retraités, non-salariés, et fonctionnaires.

➤ **Lutte rats musques**

M. le Maire informe le Conseil que le groupement départemental de lutte contre les rats musqués indemnise les piégeurs dès lors que la commune s'est acquittée de la participation au groupement de lutte (200€ pour 2022).

Il est donc, comme chaque année, proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement de cette cotisation annuelle à partir de 2022 et pour les années prochaines.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le versement de cette cotisation.

➤ **Remboursement facture ADG Le Cergne**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du service unifié, Loïc Suchel, agent communal du Cergne, est venu aider Eric Gouttard, notre agent, pour la réparation d'une fuite. Pour ce faire, ils

ont dû commander des pièces chez un fournisseur où nous n'avons pas de compte. Aussi cette facture a été envoyée et payée par la commune du Cergne, il convient donc de prendre une délibération pour leur rembourser le montant de 217.92€ (correspond à 4 manchons)

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le remboursement de cette facture.

➤ **Vente terrain M. Fournel**

M. le Maire rappelle que nous avons eu une demande de M. Fournel pour racheter une partie d'un chemin appartenant à la commune et jouxtant ses propriétés. La superficie vendue ferait 600m². Nous avons défini un prix de 600€. Nous avons également demandé un devis à ADAGE afin de borner ce chemin avant de le vendre. Le devis d'ADAGE s'élève à 1 494€. Nous allons donc maintenant faire part de ce devis à M. Fournel qui nous dira s'il souhaite toujours acquérir ce terrain. A noter que les frais de notaire seront également à sa charge.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces propositions.

➤ **Vente terrain M. Rousseau et Mme Valle**

M. le Maire rappelle que nous avons également eu une demande de M. Rousseau et Mme Valle pour racheter une partie d'un chemin appartenant à la commune et jouxtant leurs propriétés. La superficie vendue ferait 400m². Nous avons donc défini un prix de 400€. Nous avons également demandé un devis à ADAGE afin de borner ce chemin. Le devis d'ADAGE s'élève à 1 194€. Nous allons donc également faire part de ce devis à M. Rousseau et Mme Valle qui nous diront, s'ils souhaitent toujours acquérir ce terrain. A noter que les frais de notaire seront également à leur charge.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces propositions.

➤ **Création d'un chemin**

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite à la vente du bâtiment « maison des associations » il serait judicieux de créer une impasse en dessous de la salle des fêtes.

Cette impasse permettrait l'accès au bâtiment se situant en dessous de la salle des fêtes ainsi que le local comprenant les cuves de gaz.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la création de ce chemin rural « impasse du ciel ».

➤ **Projet PEDT**

Géraldine PERRIN présente le dossier de renouvellement du Projet Educatif de Territoire 2022-2024 de Charlieu Belmont Communauté.

Ce dossier devra être signé au prochain conseil communautaire.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer ce dossier.

➤ **Remboursement frais de déplacements bénévoles**

M. le Maire explique aux Conseillers que Mme Nathalie Choulot, bénévole pour la bibliothèque, nous a demandé le remboursement de ses frais de déplacements dans le cadre de la sélection de livres effectuée à Neulise pour le compte de la bibliothèque de Mars.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le remboursement de ses frais de déplacement.

➤ QUESTIONS DIVERSES

SIEL : Eclairage public :

Compte tenu du coût de l'énergie, des économies sont envisagées concernant l'éclairage public :

- Amplification du temps d'extinction en semaine (21h / 6h) et le week-end (23h sauf festivités).
- Réflexion concernant l'éclairage du tronçon « du haut de la gonne » dont le coût annuel (consommation et maintenance) est de 3000€. Une consultation des habitants concernés va être menée pour alimenter cette réflexion.

SIEL : Salle des sports :

La chaudière alimentant le bar et les vestiaires est en panne depuis plusieurs mois. Compte tenu de sa vétusté, elle doit être changée. La salle de sport étant par ailleurs soumise au décret tertiaire imposant des objectifs d'économies d'énergie, nous avons sollicité le SIEL pour une étude énergétique de la salle des sports.

Concernant le chauffage, 3 propositions ont été faites, celle de la pompe à chaleur nous apparaît à ce jour être la plus pertinente.

L'ensemble des travaux visant à réduire les consommations d'énergie a été chiffré : isolation, éclairage, ventilation, télégestion.

Nous avons priorisé des travaux : chauffage, télégestion, isolation du bar pour lesquels des demandes de subventions vont être faites.

Eau : Télégestion :

Dans le cadre du service unifié, un logiciel de télégestion sera hébergé sur un serveur déjà présent dans la commune du Cergne, celui-ci sera accessible depuis les ordinateurs de nos agents de l'eau. Cette installation sera opérationnelle d'ici 15 jours.

Sécurité routière : La Gonne et Route de Saint Denis :

Afin de ralentir la vitesse dans le bourg, nous avons sollicité les services du Département de la Loire pour des prêts de plots permettant d'effectuer des essais de chicanes. Celles-ci seront positionnées temporairement route de Saint Denis et route de la Gonne.

PLU :

La procédure de révision allégée du PLU suit son cours.

Le dossier a été déposé auprès de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

Si la MRAE ne nous oblige pas à faire une étude environnementale, la prochaine étape sera la délibération en conseil municipal puis l'examen conjoint du projet avec l'ensemble des Personnes Publiques Associées.

Point sur les travaux divers :

- Les travaux du talus route de Saint Denis (face la salle de sports) ont été effectués par l'entreprise MTP.
- 3 tables piques niques ont été achetées et seront installées dans le bourg (deux devant la salle de sports, une dans le terrain en bas du jeu de boules).
- L'arbre situé sur le terrain de basket va être abattu.
- 10 tonnes de goudrons ont été passés pour consolider les chemins communaux.
- Les broyages sont en cours.

Jérôme Viodrin
Maire de Mars



Géraldine PERRIN
Secrétaire de séance

